

Rémunération dans le secteur privé

- Salaire, primes et avantages
- Smic (salaire minimum de croissance)
- Paiement du salaire
- Fiche de paie
- Cotisations salariales
- Remboursement des frais de transport

Questions – Réponses

- La prime d'ancienneté est-elle obligatoire ?
- Avantages en nature et frais professionnels : quelles différences ?
- Un salarié doit-il rembourser du matériel de l'entreprise cassé ou perdu ?
- Le salarié touche-t-il la prime de précarité à la fin d'un contrat de travail ?
- Qu'est-ce que la prime de partage de la valeur (PPV) anciennement appelée "prime Macron" ?
- Comment doit faire l'employeur pour appliquer le prélèvement à la source (PAS) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer
- Saisie sur salaire (ou "saisie des rémunérations")
- Indemnité kilométrique vélo (IKV)
- Dans la fonction publique

Pour en savoir plus

- Comment fixer la rémunération d'un salarié ?

Source : Bpifrance Crédit

- Bulletin de paie

Source : Ministère chargé du travail



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00